



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 62965

### Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le ministre délégué au tourisme sur les conséquences du nouveau calendrier scolaire pour un département comme celui de la Haute-Savoie. La Haute-Savoie accueille en effet régulièrement des touristes pendant les saisons d'hiver et d'été et les activités des stations touristiques sont fortement tributaires des périodes de congés scolaires. Or si les professionnels du tourisme ont apprécié le retour des trois zones pour les vacances de février et du printemps, ils déplorent toujours les très tardives vacances de printemps qui amènent notamment la dernière zone jusqu'aux dates du 9, 13 et même 15 mai. Ces dates excluent en effet les stations de montagne qui, pour la plupart, n'ont plus de neige et sont fermées à cette date, d'une fréquentation touristique conséquente dont elles ont besoin pour vivre et faire vivre le département tout entier. Aussi, il lui demande de tenir compte de ces graves préoccupations et de prendre des mesures pour atténuer les conséquences du nouveau calendrier scolaire sur l'activité économique des départements touristiques et sur l'emploi des travailleurs saisonniers.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le calendrier triennal 1993-1996, publié au Journal officiel du 23 juillet 1992, confirme les avancées réalisées lors de la révision du calendrier 1990-1993. Ainsi, il reprend les dispositions préconisées par le Conseil national du tourisme, à savoir une année répartie en 36 semaines de travail pour 16 de congés, ainsi que l'établissement de zones pour les congés d'hiver et de printemps. Ces vacances sont organisées en semaines pleines, ce qui favorise une exploitation optimale du parc d'hébergement. Il convient de noter que les dates des congés d'hiver et de printemps résultent d'une recherche d'équilibre entre les périodes de travail scolaire avant les grandes vacances. Ainsi l'absence d'étalement des congés d'été empêche de moduler de manière satisfaisante, notamment pour les stations de sport d'hiver, le calendrier scolaire. L'étalement généralisé des congés est, en effet, rendu difficile par le baccalauréat actuellement organisé à date unique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Birraux Claude](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62965

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 1992, page 4786